

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements  
et de la Formation

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

المديرية العامة للتعليم والتكوين

Réf : 685 /DHEF/2021

Alger, le 24 juillet 2021

Messieurs les Présidents des conférences régionales  
en communication  
avec Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Précisions et clarification

Suite à la note N° 564/DGEF/DEPSC/2021 relative au déroulement des activités pédagogiques en cette fin d'année et au vu de l'évolution de la situation sanitaire, il y a lieu d'apporter les précisions suivantes pour une application correcte de cette note.

- 1) Les enseignements et les examens non encore achevés sont reportés au mois de septembre 2021.
- 2) Les soutenances de thèses et de mémoires de fin d'études non programmées sont reportées au mois de septembre 2021.
- 3) Les délibérations et les soutenances de thèses de doctorat et de mémoires de fin d'études, déjà programmées jusqu'au 31 juillet 2021 et dont les conditions pédagogiques sont remplies, peuvent avoir lieu sur accord du chef d'établissement et dans le respect strict du protocole sanitaire.
- 4) A titre exceptionnel, les étudiants boursiers à l'étranger peuvent être autorisés par le chef d'établissement à soutenir leurs mémoires de fin d'études à huis clos, au plus tard le 31 juillet 2021, et ce dans le cas où les conditions de soutenabilité sont remplies.
- 5) Les réunions restreintes de travail peuvent être organisées dans le respect de la distanciation et de l'aération des lieux.
- 6) La remise de diplômes aux étudiants sortants, de manière individuelle et dans le respect strict du protocole sanitaire, est autorisée.

Le Directeur Général

